



Perquisition au domicile d'un particulier

Par **CORATINE**, le **15/11/2011 à 19:40**

Bonjour,
La police peut-elle faire une perquisition au domicile d'un particulier sans le prévenir? Ce dernier peut-il refuser? Et s'il est absent, que se passe-t-il??? Merci.

Par **corimaa**, le **15/11/2011 à 20:28**

Bonsoir, oui la police peut faire une perquisition au domicile d'un particulier sur demande du procureur de la République.
Le but de la perquisition est justement de ne pas prévenir la personne concernée qui aurait alors tout loisir de faire "disparaître" des preuves.
Si la personne n'est pas à son domicile au moment de la perquisition, la police peut demander à des voisins par exemple, d'être témoin.
Voici un lien sur un post du forum dont l'objet est la perquisition, vous en saurez plus http://www.experatoo.com/procedure-penale/condition-perquisition-domicile-particulier_47771_1.htm

Par **CORATINE**, le **16/11/2011 à 09:11**

Bon, j'ai constaté qu'il fallait quand même l'accord du Procureur de la République. Donc, combien de temps faut-il pour qu'il donne son accord pour une perquisition? Merci.

Par **alterego**, le **16/11/2011 à 09:47**

Elle doit solliciter de votre bienveillance, en des mots tendres, un rendez-vous et accompagner sa requête d'un bouquet de lys ou de roses, selon vos préférences.

Donc, combien de temps faut il pour qu'il donne son accord pour une perquisition?
Moins qu'il vous en aura fallu pour vous poser la question.
Tout ça pour vous faire comprendre qu'il n'y a rien à faire et que s'opposer ne ferait qu'aggraver la situation.

Par **corimaa**, le **16/11/2011 à 11:47**

[citation]Elle doit solliciter de votre bienveillance, en des mots tendres, un rendez-vous et accompagner sa requête d'un bouquet de lys ou de roses, selon vos préférences.[/citation]
Alterego, vous m'avez inquiété un instant... :)

Par **corimaa**, le **16/11/2011 à 12:21**

[citation]Bon, j'ai constaté qu'il fallait quand même l'accord du Procureur de la République. Donc, combien de temps faut il pour qu'il donne son accord pour une perquisition? Merci.
[/citation]
Le temps d'un appel téléphonique au procureur